

DAJP/n°2023-260

**ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (CNESER)**

Elections du 12 juin au 15 juin 2023

Décision de nomination des membres du bureau de vote centralisateur**Le Président de l'Université**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D. 719-28 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat et en particulier son article 3, II.

Vu la décision DAJP/n°2023-204 du 03 avril 2023 du Président de l'université de Tours organisation des élections au CNESER, notamment son article 8 ;

Vu les propositions faites par le Comité social d'administration en date du 11 mai 2023 ;

DÉCIDE**Article 1^{er} :**

Sont nommés président, secrétaire et assesseurs du bureau de vote centralisateur, les personnes désignées ci-après :

Prénom	NOM	Qualité
Christine	GEORGELIN	Présidente
Yoan	SANCHEZ	Secrétaire
Alexandre	DEROCHE	Représentant des Professeurs des universités et assimilés
Gilles	LASCHON	Représentant des Autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et assimilés



Anne	AZANZA	Représentant des Personnels scientifiques de bibliothèque
Benoît	WOLF	Représentant des BIATSS

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa transmission au Recteur d'académie.
Elle fera également l'objet d'affichage dans les locaux de l'université et d'une publication au Recueil des actes administratifs accessible sur le site internet de l'université.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 15 mai 2023

Arnaud Giacometti

A. Giacometti

Président de l'Université

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le :
	Transmise au Recteur le : 15 MAI 2023